



DELIBÉRATION N° 101/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

Création et fonctionnement d'un accueil libre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Joël DE AMORIM – Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la ville de Volvic du 14/9/2023,

M. Emmanuel DENIS, Conseiller Municipal Délégué en charge de l'Education Jeunesse, expose à l'assemblée,

S'agissant des jeunes âgés de 10 à 25 ans, la Commune de Volvic mène plusieurs actions et, notamment :

- L'Espace jeunes qui organise un accueil pendant une partie des vacances scolaires ;
- Le Conseil Municipal des Jeunes ;
- La coordination des BAFA territoriaux ;
- Des suivis individuels et personnalisés ;
- Des actions de prévention (Formation PSC1, semaine dédiée à la lutte contre les violences) ;
- Découverte des métiers municipaux.

Concernant plus particulièrement la tranche d'âge 16/25 ans, la Commune de Volvic collabore étroitement avec des partenaires du territoire (Mission locale, Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, ADSEA).

La Commune de Volvic ayant pour objectif de renforcer son offre de services publics à destination des jeunes, il est proposé de créer un accueil libre qui est un lieu d'écoute et d'échanges dans le cadre duquel un adulte référent est présent pour accompagner les jeunes dans le développement de projets individuels ou collectifs.

Les objectifs de l'accueil libre sont, notamment, les suivants :

- Permettre aux jeunes de se retrouver et de se détendre dans un lieu agréable ;
- Donner à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger ;
- Répondre aux attentes et aux envies des jeunes ;
- Coconstruire et réaliser des projets avec les jeunes ;
- Permettre aux jeunes de bénéficier d'un lieu privilégié pour faire leurs devoirs ou de travailler en groupe (exposés...) tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un adulte.

Cet accueil libre sera provisoirement installé à la Salle de l'Eclatier étant précisé qu'à terme il devrait s'installer dans des locaux qui sont proches de la Médiathèque.

Concernant les horaires, il est proposé que ce service soit ouvert au public :

- Le mercredi de 11 h 45 à 18 h ;
- Ponctuellement, en fonction des activités proposées, le vendredi de 16 h à 18 h et/ou le samedi de 11 h 30 à 19 h.

A titre exceptionnel, des animations ou manifestations pourront être organisées en dehors de ces jours et horaires d'ouvertures.

L'amplitude maximale de travail des agents intervenant à l'accueil libre demeure, quant à elle, identique à savoir 37 h 30 par semaine réparties sur les jours et selon les horaires suivants :

- du lundi au samedi, de 8 h à 19 h.

Concernant les tarifs, il est proposé de fixer :

- Une adhésion allant du 1^{er} octobre au 31 août selon les tarifs suivants :

	Volvicols			Extérieurs	
	T1/T2	T3	T4 à T7	Ext 1	Ext 2
Quotient familial CAF	0/700	701/1000	1001/2000	0/500	>500
Tarifs	6 €	12 €	17,50 €	17,50 €	23,50 €

- A compter du 1^{er} octobre 2023, pour les sorties, les tarifs suivants :

	Volvicols				
	T1	T2	T3	T4	T5
Quotient familial CAF	0/500	501/700	701/1000	1001/1200	1201/1500
Par enfant, % de participation de la famille au coût de la sortie	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %
Tarifs S1	1,60 €	2,40 €	3,20 €	4,00 €	4,80 €
Tarifs S2	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €
Tarifs S3	5,00 €	7,50 €	10,00 €	12,50 €	15,00 €

	Volvicols		Extérieur	
	T6	T7	Ext 1	Ext 2
Quotient familial CAF	1501/2000	> 2000	0/500	> 500
Par enfant, % de participation de la famille au coût de la sortie	70 %	80 %	40 %	100 %
Tarifs S1	5,60 €	6,40 €	3,20 €	8,00 €
Tarifs S2	10,50 €	12,00 €	6,00 €	15,00 €
Tarifs S3	17,50 €	20,00 €	10,00 €	25,00 €

L'accueil libre disposera :

- De 20 places en accueil libre sur site ;

	- De 8 à 16 places en accueil libre lors de sorties, en fonction des modalités d'organisation de celles-ci. C'est dans ce contexte que, le Conseil Municipal, M. Emmanuel DENIS entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité : - APPROUVE la création de l'accueil libre dans les conditions telles qu'exposées ci-dessus ; - APPROUVE les modalités de fonctionnement (horaires, tarifs...) de ce nouveau service selon les conditions décrites ci-dessus.
Certifié exécutoire Reçu en sous-préfecture le : 26/9/2023 Publié ou notifié Le : 26/9/2023 Le Maire, Laurent THEVENOT 	Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le Maire, Laurent THEVENOT 